

# Demande d'aménagement des conditions d'examens et concours

## Année 2020-2021



*Ce document est composé :*

- d'une **notice** (pages 1 à 4)
- et du **formulaire de demande** à remplir (pages A et B)

Afin de compenser votre handicap, vous souhaitez bénéficier d'un aménagement des conditions d'examens et de concours, qu'il s'agisse de contrôles continus ou terminaux : épreuves écrites, orales ou pratiques.

Cette démarche :

- est **personnelle**
- est **indispensable** pour bénéficier d'aménagements aux examens organisés par l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)
- concerne **exclusivement les étudiants inscrits à l'URCA**.

Cette démarche est **indépendante** de toute démarche réalisée dans un autre établissement (enseignement secondaire, autre université...), et de toute demande formulée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

### **Attention**

Votre demande doit être formulée le plus tôt possible : **dès la rentrée**, ou si possible **au moins un mois avant le début de vos épreuves**.

La date retenue est celle où vous transmettez votre **dossier complet** (y compris les pièces justificatives).

Les demandes incomplètes ou hors délai, ainsi que le non-respect de la procédure, sont susceptibles :

- d'empêcher le traitement de votre dossier
- de retarder, et parfois de rendre impossible la mise en place des aménagements demandés.

Vous trouverez des informations complémentaires et nos coordonnées complètes sur [www.univ-reims.fr/handicap-etudiant](http://www.univ-reims.fr/handicap-etudiant)

## Voici la démarche à effectuer

### 1. Contactez la Mission handicap de l'URCA

Cette étape **indispensable** doit être réalisée en premier lieu pour vous conseiller et vous accompagner, et pour assurer le bon suivi de votre demande.

En fonction de votre lieu d'étude principal à l'URCA, voici qui contacter :

Reims campus Santé Reims campus Croix-Rouge Troyes Chaumont	Reims (campus Moulin de la Housse, IUT, INSPÉ, ESIReims) Charleville-Mézières (dont EiSine) Châlons-en-Champagne
▼	▼
<b>Mme Amélie BAILLAT</b> Campus Croix-Rouge Bâtiment 4 – bureau 1016 <b><u>handicap@univ-reims.fr</u></b> Tél <b>03 26 91 81 00</b>	<b>Chargé-e d'accompagnement</b> Campus Moulin de la Housse Bâtiment 14 (locaux de la BU) <b><u>handicap@univ-reims.fr</u></b> Tél <b>03 26 91 85 32</b>

### 2. Prenez rendez-vous auprès du médecin du SUMPPS

(Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

Lieu d'inscription :

Prenez rendez-vous :

Reims Châlons-en-Champagne Charleville-Mézières Enseignement à distance Inscription au DAEU	▶	<b>SUMPPS campus Moulin de la Housse</b> (bâtiment 8) BP 1039 – 51687 REIMS CEDEX 2 Tél <b>03 26 91 83 20</b> (secrétariat) <i>Accès routier : chemin des rouliers</i>
Troyes (IUT)	▶	<b>Infirmierie de l'IUT de Troyes</b> 9, rue de Québec BP 396 – 10026 TROYES CEDEX Tél <b>03 25 42 46 20</b> (infirmierie)
Troyes (INSPÉ - Campus des Comtes de Champagne) Chaumont	▶	<b>SUMPPS - Maison des Étudiants</b> 6, rue de la petite Courtine 10000 TROYES Tél <b>03 25 80 80 50</b> (infirmierie)

Plus d'informations (coordonnées, accès...) sur [www.univ-reims.fr/sumpps](http://www.univ-reims.fr/sumpps)

### 3 . Complétez votre dossier

- Remplissez le formulaire de demande (pages A et B, à la fin de ce document), cochez les cases correspondant aux aménagements dont vous souhaitez bénéficier. Si nécessaire, précisez les raisons et détails de vos demandes.
- Datez et signez le formulaire.
- Joignez au formulaire les documents médicaux récents **permettant d'évaluer votre handicap** (selon votre situation : comptes rendus, résultats biologiques, bilans spécialisés...), éventuellement les documents pédagogiques à votre disposition ou tout autre document utile.

**Important.** Les documents médicaux sont indispensables, un simple certificat indiquant que vous avez besoin d'un aménagement ne peut suffire. D'autre part, la seule connaissance d'un diagnostic ne permet pas toujours de déterminer quels aménagements sont adaptés.

Si vous ne savez pas quels documents sont nécessaires, le médecin du SUMPPS fera le point avec vous. Il pourra vous demander de fournir des éléments complémentaires.

### 4 . Apportez votre dossier complet au SUMPPS

Vous remettrez le dossier complet (formulaire et documents médicaux) **au médecin du SUMPPS** le jour de votre rendez-vous.

(Conservez les pages 1 à 4 si vous les avez imprimées : elles comportent des informations et des coordonnées qui pourront encore vous être utiles)

#### **Contactez la Mission handicap de l'URCA :**

- **en cas de difficultés** (par exemple pour compléter le formulaire, pour réunir les documents demandés...)
- **en l'absence de retour suite à votre demande**
- **si votre situation a changé** (évolution de vos besoins, changement de composante...)
- **si vous souhaitez renouveler une demande**
- **si vous envisagez de vous inscrire prochainement à l'URCA...**

## Les suites de votre démarche

- Le médecin du SUMPPS désigné par la CDAPH rédige un avis médical préconisant les aménagements, **tenant compte de vos demandes, des justificatifs fournis et des possibilités d'aménagements dans votre formation**. Il précise également la durée pendant laquelle ces aménagements sont préconisés.

Attention : si le médecin du SUMPPS considère qu'il manque des documents indispensables, votre demande restera en attente, jusqu'à ce que vous fournissiez les justificatifs demandés.

- Certaines demandes peuvent nécessiter la réunion d'une **équipe plurielle** (composée de la Coordinatrice de la Mission handicap, du médecin du SUMPPS, d'un responsable pédagogique...), à laquelle vous participez de plein droit. Cette réunion a notamment pour but de préciser les aménagements qui peuvent vous être proposés, en tenant compte de votre situation et des attentes de votre formation.
- Le Président de l'Université prend connaissance de l'avis médical (et le cas échéant, de la proposition de l'équipe plurielle). Il décide des aménagements qui vous sont accordés.
- Votre scolarité vous transmet l'arrêté pris par le Président, ainsi que l'avis du médecin (et le cas échéant l'avis de l'équipe plurielle).

**Important.** Lorsque vous recevez l'arrêté, il est essentiel de le relire pour :

- **vérifier l'exactitude des informations** (ex : état civil, intitulé de votre formation...)
- **connaître quels aménagements vous sont accordés**
- **connaître la durée pendant laquelle les aménagements s'appliquent.**

Si vous pensez que vous aurez toujours besoin d'aménagements à l'issue de la durée indiquée, anticipez : contactez la Mission handicap pour prévoir un renouvellement.

# Formulaire de demande d'aménagement des conditions d'examens et concours – Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

à compléter et à remettre au médecin du SUMPPS,  
avec les documents permettant d'évaluer votre handicap

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Lieu de naissance</b>	
<b>Numéro Étudiant</b>	
<b>Adresse complète</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	
<b>Formation suivie</b>	
<b>Projet professionnel</b>	

Avez-vous entrepris une démarche auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ?  oui  non  ne sais pas

Indiquez si vous bénéficiez de mesures telles que : RQTH, carte d'invalidité ou AAH, transport spécifique, PCH... et leur date de validité :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je souhaite bénéficier des aménagements demandés pour les examens :

du 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2020-2021

et/ou

du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire 2020-2021

Cochez vos demandes d'aménagements (et précisez si nécessaire) :

**Temps supplémentaire :**

- épreuves écrites       préparation des épreuves orales  
 épreuves orales       autre (à préciser)
- 

**Temps de pause** (avec report de temps en fin d'épreuve)

---

**Secrétaire d'examen**

---

**Assistance d'un spécialiste dans un mode de communication**

---

**Adaptation des sujets d'examen**

(ex : agrandissement - transcription en braille...)

---

**Matériel spécifique mis à disposition en salle d'examen**

(ex : ordinateur...)

---

**Utilisation de matériel personnel en salle d'examen**

(ex : dispositif médical - matériel informatique - médicaments...)

---

**Accessibilité des salles d'examen et des locaux**

---

**Adaptation de certaines épreuves** (à préciser)

---

**Autres demandes** (à préciser)

Par la présente, j'accepte que l'avis médical du SUMPPS soit transmis aux services administratifs compétents de l'URCA pour les suites de ma demande.

**Nom** \_\_\_\_\_

**Signature :**

**Date** \_\_\_\_\_